

Département
d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement
de SAINT-MALO

VILLE DE
SAINT-LUNAIRE



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2024

Le trois juin deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le vingt-et-un mai deux mille vingt quatre, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PENHOUËT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents (16) : Michel PENHOUËT, Françoise RIOU, Vincent BOUCHE, Muriel CARUHEL, Romain ANDRIEUX, Corinne LUCAS, Gérard CASANOVA, Jean-Noël GUILBERT, Frédérique DYEYRE BERGERAULT, Eric FROMONT, Bérangère HENNACHE, Ludivine MARGELY, Amandine BRENAND (à partir du point n°2), Christophe RAUX, Loïc DE COURLON, Sophie GUYON.

Représentée (1) : Emmanuelle DUGAIN pouvoir à Bérangère HENNACHE.

Absents (2) : Franck BEAUFILS, Eric LEGRAND.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice Générale des Services.

A 18h15, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal du lundi 03 juin 2024.

Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du conseil, dénombre 15 conseillers présents ou représentés et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Après avoir présenté l'ordre du jour de la séance, Monsieur le Maire propose de nommer le secrétaire de séance et propose la candidature de Monsieur Romain ANDRIEUX.

1. Nomination d'un secrétaire de séance

Rapporteur : Michel PENHOUËT

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **NOMME** Monsieur Romain ANDRIEUX secrétaire de séance.

2. Attribution du marché de travaux pour l'extension et l'aménagement du centre culturel Jean Rochefort à Saint-Lunaire

Rapporteur : Françoise RIOU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu le Code de la Commande Publique ;
 Vu l'avis d'appel public à concurrence envoyé à la publication le 18 mars 2024 et fixant au 19 avril 2024 à 12 heures la date limite de réception des offres au marché de travaux pour l'extension et l'aménagement du centre culturel Jean Rochefort de Saint-Lunaire ;
 Vu l'avis de la CAO en date du 27 mai 2024 ;

Madame Riou propose à l'assemblée de suivre l'avis de la CAO en date du 27 mai 2024 et d'attribuer le marché de travaux pour l'extension et l'aménagement du centre culturel Jean Rochefort à Saint-Lunaire aux entreprises ci-dessous ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection du marché, à savoir :

DESIGNATION DES LOTS	ENTREPRISE	MONTANT H.T.
01 - GROS ŒUVRE - RAVALEMENT - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	FL CONSTRUCTION	229 000,00 €
02 - CHARPENTE - OSSATURE BOIS - BARDAGE BOIS	DESCHAMPS	163 000,00 €
03 - COUVERTURE	HERVE BROCHARD	76 771,33 €
04 - MENUISERIE EXTERIEURE - SERRURERIE	MARTIN	124 500,00 €
05 - MENUISERIE INTERIEURE	BINOIS	75 919,86 €
06 - CLOISONS - DOUBLAGES	BREL	60 500,00 €
07 - PLAFONDS	BREL	34 500,00 €
08 - REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCE	ART SOL	57 312,00 €
09 - PEINTURES - REVETEMENTS MURAUX - NETTOYAGE	EMERAUDE PEINTURE	47 500,00 €
10 - ELEVATEUR	ERHMES	17 625,48 €
11 - PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION	PLIHON LE MAUFF P2	84 963,00 €
12 - ELECTRICITE COURANTS FORTS & FAIBLES	ATOUT CONFORT	138 538,39 €
MONTANT TOTAL H.T		1 110 130,06 € H.T

Madame Riou propose ensuite au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (15 voix pour, 2 abstentions) décide de prendre les décisions suivantes :

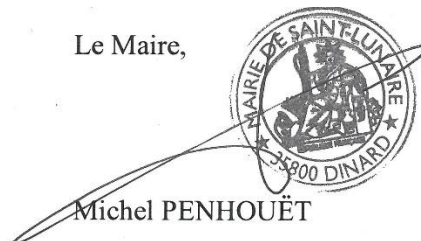
- **ATTRIBUER** le marché de travaux pour l'extension et l'aménagement du centre culturel Jean Rochefort aux entreprises ci-dessous :

DESIGNATION DES LOTS	ENTREPRISE	MONTANT H.T.
01 - GROS ŒUVRE - RAVALEMENT - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	FL CONSTRUCTION	229 000,00 €
02 - CHARPENTE - OSSATURE BOIS - BARDAGE BOIS	DESCHAMPS	163 000,00 €
03 - COUVERTURE	HERVE BROCHARD	76 771,33 €
04 - MENUISERIE EXTERIEURE - SERRURERIE	MARTIN	124 500,00 €
05 - MENUISERIE INTERIEURE	BINOIS	75 919,86 €
06 - CLOISONS - DOUBLAGES	BREL	60 500,00 €
07 - PLAFONDS	BREL	34 500,00 €
08 - REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCE	ART SOL	57 312,00 €
09 - PEINTURES - REVETEMENTS MURAUX - NETTOYAGE	EMERAUDE PEINTURE	47 500,00 €
10 - ELEVATEUR	ERHMES	17 625,48 €
11 - PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION	PLIHON LE MAUFF P2	84 963,00 €
12 - ELECTRICITE COURANTS FORTS & FAIBLES	ATOUT CONFORT	138 538,39 €
MONTANT TOTAL H.T		1 110 130,06 € H.T

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé ainsi que les questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 18h40 et annonce que le prochain Conseil municipal aura lieu lundi 8 juillet 2024 à 18h30.

Le Maire,



Michel PENHOÛT